

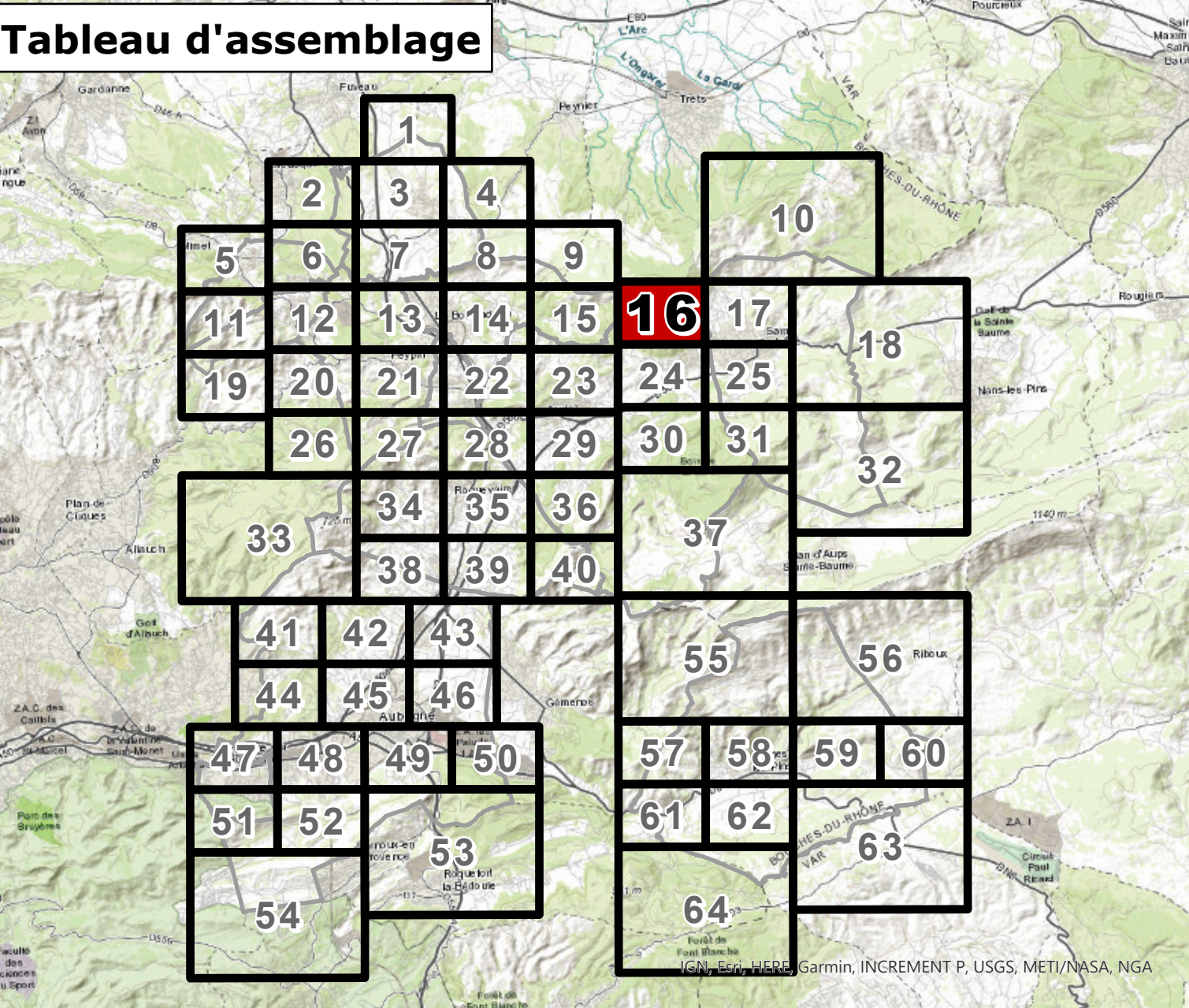
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N2. Risque incendie

PLANCHE
16

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Projet de modification n°1



Urbanisme

URBANISME

Limite de zone Limite de zone soumise de la procédure de modification n°2 (voir ci-dessous)

Risque feux de forêt réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INCENDIE DE FORÊT
(PPRIF)

Pour les communes d'Aubagne et de Roquevaire



Risque feux de forêt réglementé par le PLUi

TRADUCTION DU RISQUE INCENDIE

Pour les communes d'Aubagne, Castellane, Cogez-les-pins, La Bouladière, La Destrousse, La Pierre-sur-Huveaune, Peyrin, Saint-Sauveur et Saint-Denis



Pour la commune de Belcodène



Fond de Plan

